

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS307

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 29

Après le mot :

« spécifique »,

rédigé ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 10 :

« par l'arrêté prévu au même 1°. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.